



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021**

L'an deux mil vingt et un le treize avril, à dix-neuf heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, **sous la Présidence de Monsieur Alain RIDEL, Maire.**

**Etaient Présents** : Mmes EUDELIN Angélique, LECOMTE Isabelle, LERIGOLEUR Lydie, Mrs BOUILLANT Didier, DOMINJON Frédéric, DUMONT Xavier, KRYNKOW Jean-Jacques, MICHARD Guillaume, RIDEL Alain, VITORINO Jean-Philippe

**Absente Excusée** : Madame TISON Stéphanie donne pouvoir à Monsieur MICHARD Guillaume

Madame Lydie LERIGOLEUR, a été désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du 09 février 2021 par l'ensemble du Conseil Municipal.

**ORDRE DU JOUR**

Date de convocation le 06 avril 2021

**La réunion s'est déroulée sans public en raison de la crise sanitaire et du couvre-feu**

- Adhésion de la CCVT au Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO)
- Avenant n° 2 dans le cadre de la convention constitutive du groupement de commande de travaux de voirie entre la CCVT et ses communes membres
- Adhésion de la Communauté de Communes Thelloise au Syndicat d'Energie de l'Oise
- Convention de partenariat et de financement de l'action de lutte contre l'isolement des personnes
- Adhésion à la Charte MONALISA
- Avenant au Protocole d'accord transactionnel avec l'ADTO-SAO
- Délibération prévision d'un éventuel contentieux avec l'occupante située dans la Mairie au 15 rue de l'Eglise
- Approbation du Compte Administratif 2020
- Approbation du Compte de Gestion 2020
- Délibération subventions accordées aux associations
- Délibération : accueils de loisirs au Centre Social Rural du Vexin-Thelle pour l'année 2021
- Budget Primitif 2021
- Affectation de résultats 2021
- Vote des Taxes Directes Locales 2021
- Questions diverses

## **ADHESION DE LA CCVT AU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Communautaire, lors de sa séance en date du 23 février 2021, a délibéré à l'unanimité afin d'adhérer au Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO) et a adopté les statuts joints en annexe de la présente délibération.

En application de l'article L.5214-27 du CGCT Monsieur le Maire propose d'autoriser Monsieur le Président de la CCVT à adhérer au SMTCO.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **DONNE** son accord à la Communauté de Communes du Vexin-Thelle afin que celle-ci adhère au SMTCO (cf. statuts joints).

## **AVENANT N° 2 DANS LE CADRE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDE DE TRAVAUX DE VOIRIE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU VEXIN-THELLE ET SES COMMUNES MEMBRES**

Dans le cadre d'une politique de rationalisation commune des frais engendrés par les procédures de marchés de travaux publics et afin de réaliser des économies d'échelle en rationalisant et en augmentant les volumes nécessaires aux réalisations des missions de service public propres à chaque commune adhérente, la Communauté de Communes du Vexin-Thelle d'une part et ses communes membres adhérentes d'autre part, ont signé le 21 février 2020 un groupement de commandes ;

Vu la délibération prise en Conseil Communautaire du 24 septembre 2019 approuvant les termes de la convention constitutive et acceptant l'intégration de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle en tant que coordonnateur et membre du groupement ;

Considérant autoriser Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes de travaux de voirie du Vexin-Thelle ;

Vu la délibération du 19 novembre 2019 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes de travaux de voirie du Vexin-Thelle ;

Vu la délibération n° 20210330\_05 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle acceptant l'intégration de Monneville et autorisant Monsieur le Président à signer l'avenant n° 2 de la convention constitutive du groupement de commande de travaux de voirie entre la Communauté de Communes du Vexin-Thelle et ses communes membres ;

Compte tenu de la volonté de la commune de Monneville d'adhérer au groupement de commandes ;

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE l'intégration de la commune de Monneville à la convention constitutive du groupement de commandes,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention constitutive du groupement de commande de travaux d'entretien de voirie sur le territoire du Vexin-Thelle.

## **ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE AU SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE**

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes Thelloise, par délibération en date du 15 octobre 2020, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat deux compétences optionnelles :

- Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux)
- Maîtrise d'ouvrage des travaux d'Investissements sur les installations d'éclairage public des zones d'activités économiques communautaires (hors maintenance)

Lors de son assemblée du 16 février 2021, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise au SE60.

### **CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT DE L'ACTION DE LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT DES PERSONNES**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention de partenariat et de financement du Centre Social Rural du Vexin-Thelle afin de faire bénéficier aux personnes âgées de Fay-les-Etangs qui sont isolées d'un transport régulier desservant la Commune et la zone d'activité économique de Chaumont-en-Vexin une fois par semaine.

La Commune de Fay-les-Etangs participera pour le financement de ce transport hebdomadaire pour nos anciens à hauteur de 8,26 € par trajet aller / retour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette convention de partenariat avec le Centre Social Rural du Vexin-Thelle à compter du 30 avril 2021 pour le bien-être de nos anciens de la Commune.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à ce service.

### **DELIBERATION – CHARTE MONALISA**

Entendu Monsieur le Maire,

Le rapport MONALISA remis le 12 juillet 2013 à la Ministre déléguée aux personnes âgées et à l'autonomie rend compte d'une volonté interpartenariale et interassociative de faire cause commune de manière durable autour de la lutte contre la solitude des personnes âgées. Il formalise des préconisations élaborées et portées par tous qui fondent la MOBilisation NAtionale contre L'ISOLEment des Âgés (MONALISA).

Le Conseil Départemental s'est inscrit dans la démarche MONALISA,

Le Conseil Départemental a décidé de s'appuyer sur les Centres Sociaux Ruraux (CSR) pour constituer des équipes de bénévoles pour déployer des actions et des visites à domicile afin de rompre l'isolement social des aînés notamment dans les zones les plus rurales,

VU la Charte Monalisa,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** la charte Monalisa.

### **AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC L'ADTO-SAO**

Par délibération le 09 février 2021, le Conseil Municipal de la Commune de Fay-les-Etangs a autorisé son Maire à signer un protocole d'accord transactionnel avec l'ADTO-SAO.

Considérant que des circonstances imprévues imposent la Commune de Fay-les-Etangs d'engager des travaux urgents de réhabilitation du bâtiment de la Mairie ;

Considérant que pour des contraintes budgétaires, la Commune de Fay-les-Etangs se doit de reporter les travaux de reprise de la rue de l'Eglise ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE**, Monsieur le Maire à signer l'avenant au Protocole d'accord transactionnel avec l'ADTO-SAO.

**DELIBERATION PREVISION D'UN EVENTUEL CONTENTIEUX AVEC L'OCCUPANTE DU LOGEMENT  
SITUEE DANS LA MAIRIE AU 15 RUE DE L'EGLISE**

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal de sa décision expresse prise et notifiée le 13 mars 2021 à l'occupante du logement située dans la Mairie au 15 rue de l'Eglise, de mettre immédiatement fin à l'autorisation d'occuper le-dit logement appartenant au domaine public.

Le Maire demande l'autorisation à son Conseil Municipal d'engager une éventuelle action visant à obtenir l'expulsion de la locataire si cela s'avérait inévitable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux mesures d'expulsion de la locataire du logement dans la Mairie au 15 rue de l'Eglise.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2020 faisant apparaître un excédent de clôture au fonctionnement de 218 499,37 € et un excédent de clôture à l'investissement de 5 498,54 €.

- Au fonctionnement de	218 499,37 €
- A l'investissement de	5 498,54 €
	<hr/>
	223 997,91 €

Hors de la présence de Monsieur Alain RIDEL Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif du budget communal 2020.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020**

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020,
- statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal vote la clôture de l'exercice 2020.

## **SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS 2021**

Amicale sportive de Montchevreuil	20 €
Association des Fêtes Municipales de Fay-les-Etangs	1 500 €
Club sportif Chaumontois	50 €
Ass. Parents Enfants Handicapés (APEI)	100 €
Les Restaurants du Cœur	80 €
APE des Collèges de Chaumont	110 €
Société Historique & Géographique	40 €
Ass. Moderne jazz Dance	40 €
Détente Loisirs de Boissy le Bois	60 €
Compagnie Théâtre AL DENTE de la Villeterte	50 €
Tennis Club du Vexin-Thelle	240 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Chaumont	70 €
ASDAPA (Aide à Domicile Personnes Agées)	100 €
Société de concours du Vexin-Français (CSVF)	200 €
Association « Bien Vivre Ensemble »	20 €
<b>Total</b>	<b>2 680 €</b>

## **ACCUEILS DE LOISIRS SANS HERBERGEMENT 2021 AU CENTRE SOCIAL RURAL DU VEXIN-THELLE DE CHAUMONT EN VEXIN**

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal que les enfants de la Commune de Fay-les-Etangs peuvent bénéficier d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement au Centre Social Rural du Vexin-Thelle de Chaumont en Vexin pour les vacances scolaires et du périscolaire matin et/ou soir avec les mercredis.

Le Centre Social Rural du Vexin-Thelle sollicite auprès de la Commune une subvention suivant 2 options proposées :

1<sup>ère</sup> option : financement du périscolaire matin et/ou soir pour un montant de 12 827 €

2<sup>ème</sup> option : financement de l'extrascolaire pour un montant de 3 787 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention pour le périscolaire et l'extrascolaire pour un montant total de 16 614 € au Centre Social Rural du Vexin-Thelle.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à ce service.

## **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Le Conseil Municipal accepte le Budget Primitif 2021 de la Commune de Fay-les-Etangs équilibré comme suit :

- Fonctionnement	434 770,87 €
- Investissement	88 340,04 €

## **AFFECTATION DE RESULTATS 2021**

Le Conseil Municipal considérant que le résultat du Compte Administratif 2020 s'élève à la somme de 218 499,37 € en fonctionnement,

Après en avoir délibéré, affecte le résultat de fonctionnement du Compte Administratif 2020 comme suit :

- Article R002 pour la somme de	151 493,87 €
- Article 1068 pour la somme de	67 005,50 €

## VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021

Taxe foncières (bâti)	293 500 €	38,24 %	112 234 €
Taxe foncière (non-bâti)	52 400 €	34,34 %	17 994 €
			<hr/>
Montant pour 2021 du produit des taxes directes locales			130 228 €

NB – La réforme de la taxe d'habitation pour 2021 se traduit par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière Bâti (21,54 %) + le taux communal de la Taxe Foncière Bâti 2020 (16,70 %) soit un total de 38 ,24 %.

## QUESTIONS DIVERSES

1. Le Conseil Municipal à l'unanimité **DECIDE** que la subvention sera allouée à l'Association des Fêtes dès que le Président aura transmis sa demande ainsi que son bilan financier.
2. Monsieur Xavier DUMONT, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal que les Statuts du SIVOS du Biancourt seront à valider lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal.
3. Madame Angélique EUDELIN demande à Monsieur le Maire à quand la déviation de la D923. Monsieur le Maire explique de cela est très compliquée pour le moment mais qu'une demande de limitation de vitesse à 50 km a été demandée et refusée mais qu'une nouvelle demande sera renouvelée.
4. Monsieur le Maire demande à son Conseil Municipal de se prononcer sur l'implantation de la cabane à livres. Après discussion le Conseil Municipal propose l'installation de la cabane à livres près de l'église Saint Vaast ainsi que la pose d'un banc.
5. Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal de la reprise du trottoir rue Corneboeuf avec l'enlèvement des plots.
6. Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'un rendez-vous est prévu au mois de mai avec un Responsable des transports de la Région des Hauts-de-France pour la mise en place d'un abris bus rue Corneboeuf.
7. Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que l'Entreprise HARROIS a été sollicité pour les grandes tontes sur le territoire de Fay-les-Etangs.
8. Suite à la demande de la Société AXIONE pour attribuer une adresse postale pour la Salle Multifonctions, le Conseil Municipal décide de résilier la ligne téléphonique et de ne pas donner suite à la demande de AXIONE car il n'est pas envisagé de rendre éligible la Salle Multifonctions de la fibre.
9. Il est rappelé aux Membres du Conseil Municipal que l'obligation faite aux établissements recevant du public doivent s'équiper d'un défibrillateur automatisé externe. Le Conseil Municipal propose de faire des demandes de devis afin de répondre à cette obligation.
10. Les élections Départementales et Régionales doivent avoir lieu au mois de juin, il serait opportun de prévoir les assesseurs ainsi que le lieu où se dérouleront les élections.
11. Monsieur le Maire remercie vivement Monsieur Jean-Jacques KRYNKOW, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire pour les travaux du Cimetière, ainsi que Mesdames TISON Stéphanie et LERIGOLEUR Lydie pour les produits d'entretien et cosmétiques remis à nos anciens de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé et les questions terminées, Monsieur le Maire lève la séance à 21H15.